

## **TOURNOI SPORTIF : court séjour Schengen**

### **I. Invitation par l'organisateur d'un tournoi**

- 1- Formulaire de demande de visa rempli, daté et signé disponible à l'Ambassade.
- 2- 1 Photo numérique.
- 3- Passeport valable au moins 3 mois au delà de la date d'expiration du séjour,
- 4- Pour les non Ivoiriens : Carte consulaire ou certificat de résidence.
- 5- Attestation de réservation du billet d'avion
- 6- Déclaration d'hospitalité ou réservation d'hôtel.
- 7- Justificatif des ressources financières (cf. tableau): travellers cheque ou Carte de crédit Internationale avec son relevé bancaire ou espèces en euro ou une garantie bancaire.
- 8- Assurance voyageur avec couverture ou rapatriement sanitaire valable pour l'espace Schengen d'un plafond de **30 000 euro**.
- 9- Preuves de l'invitation par l'organisateur avec attestation sur l'honneur de l'organisateur du tournoi pour le retour du sportif en Côte d'Ivoire.

### **II. INVITATION PAR LE COMITE OLYMPIQUE ITALIEN OU FEDERATION SPORTIVE ITALIENNE COMPETENTE**

- 1- Formulaire de demande de visa rempli, daté et signé disponible à l'Ambassade.
- 2- 1 Photo numérique.
- 3- Passeport valable au moins 3 mois au delà de la date d'expiration du séjour,
- 4- Pour les non Ivoiriens : Carte consulaire ou certificat de résidence.
- 5- Attestation de réservation du billet d'avion
- 6- Invitation officielle par le comité olympique Italien ou la fédération sportive Italienne compétente.
- 7- Démonstration d'un logement en Italie ou réservation d'hôtel ou attestation d'accueil.

### **DROIT DE CHANCELLERIE**

❖ **PAS DE DROIT DE CHANCELLERIE POUR:**

- les conjoints de citoyen de l'union Européenne
- les ascendants étrangers de citoyen de l'union Européenne
- les descendants étrangers de citoyen de l'union Européenne
- les visas études

❖ **POUR LES COURTS SEJOUR SCHENGEN INFERIEUR OU EGAL A 90 JOURS:**

- les droits de chancellerie s'élèvent à 40.000 F CFA

❖ **POUR LES VISA NATIONAUX LONGUE DUREE ET LES TRAVAILLEURS SUBORDONNES:**

- les droits de chancelleries s'élèvent à 50.000 F CFA lorsque le séjour excède 90 jours.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES	
	1 personne	2 ou + (montant par personne en euro)
1 à 5 Jours	269,60	212,81
6 à 10 Jours	44,93 / jrs	26,33 / jrs
11 à 20 Jours	51,64 + 36,67 / jrs	25,82 + 22,21 / jrs
+ de 20 Jours	206,58 + 27,89 / jrs	118,79 + 17,04 / jrs

**FRAIS DE SEJOUR EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES**